

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

### **Guatemala : Avocats sans frontières Canada a participé à la remise à l'État guatémaltèque d'un jugement le condamnant pour des massacres**

Ville de Guatemala, 21 mars 2017 – Dans le cadre de la 57<sup>e</sup> période extraordinaire de session de la Cour interaméricaine des droits de l'Homme (la Cour) qui se tient cette semaine dans la Ville de Guatemala, Avocats sans frontières Canada (ASFC) a participé aujourd'hui à une conférence de presse aux côtés de son partenaire guatémaltèque, le Cabinet juridique populaire de Rabinal (*Bufete Jurídico Popular de Rabinal*), concernant le jugement rendu par la Cour dans l'affaire Chichupac le 30 novembre 2016. À cette occasion, une copie du jugement a été remise de façon symbolique au gouvernement guatémaltèque (Ministère public) afin de l'inciter à ce que l'ordonnance de la Cour, qui vise à rouvrir les enquêtes et à sanctionner les responsables des massacres de Chichupac, soit effectivement mise en œuvre.

Le jugement de la Cour condamne l'État guatémaltèque pour les événements liés aux massacres survenus dans le village de Chichupac, département de Baja Verapaz, entre 1981 et 1986 : actes de torture, de violence sexuelle, de travail et de déplacement forcés des communautés autochtones en majorité maya Achí du village de Chichupac. La Cour conclue dans son jugement à la violation par l'État guatémaltèque des droits à la vie, à l'intégrité de la personne et à la liberté de la personne. Elle impose à l'État plusieurs obligations, notamment de mettre fin à l'impunité des responsables des massacres, de continuer les actions nécessaires afin de déterminer le sort des personnes disparues et d'offrir des traitements médicaux, psychologiques et psychiatriques aux victimes.

À la suite du défaut de l'État d'offrir des recours aux victimes, ASFC a appuyé son partenaire local, le Cabinet juridique populaire de Rabinal (*Bufete Jurídico Popular de Rabinal*), qui représente des victimes de Chichupac, à porter l'affaire devant la Cour, notamment grâce à l'appui technique des avocats et à l'envoi de coopérants volontaires d'ASFC.

Selon Me Pascal Paradis, directeur général d'ASFC, « *ce jugement de la Cour interaméricaine des droits de l'Homme constitue une victoire importante pour les victimes de Chichupac et un instrument fondamental pour leurs avocats qui permettra, espérons-le, de rouvrir des enquêtes sérieuses à l'échelle nationale et de sanctionner les responsables de ces massacres* ».

-30-

#### **Contact presse**

Olympe Baudoin, adjointe à la direction

[communications@asfcanada.ca](mailto:communications@asfcanada.ca)

+ (418) 907-2607

[www.asfcanada.ca](http://www.asfcanada.ca)

## **Pour en savoir plus**

[Fiche technique réalisée par ASFC sur le cas Chichupac](#)

[Fiche de contexte sur le conflit interne guatémaltèque](#)

## **À propos d'[Avocats sans frontières Canada](#)**

Avocats sans frontières Canada (ASFC) est une organisation non gouvernementale de coopération internationale dont la mission est de soutenir la défense des droits humains des personnes en situation de vulnérabilité par le renforcement de l'accès à la justice et à la représentation légale.

ASFC est présente au Guatemala depuis 2009 et a réalisé de nombreuses activités afin d'appuyer les avocats/es des cas de graves violations des droits humains et le renforcement technique des acteurs de justice.

Son projet *Renforcement de la représentation légale en matière de litige stratégique de droits humains au Guatemala*, financé par le Groupe de travail sur la stabilisation et la reconstruction (GTSR) du Ministère des affaires étrangères et du commerce international (MAECI) du Canada, a été mis en œuvre de 2009 à 2013.

**Pour connaître en primeur les nouvelles en provenance d'ASFC,  
joignez-vous à nous sur**



Site Internet <http://www.asfcanada.ca/fr>  
Facebook [www.facebook.com/asfcanada.ca](http://www.facebook.com/asfcanada.ca)  
Twitter [www.twitter.com/ASFCanada](http://www.twitter.com/ASFCanada)  
LinkedIn [www.tinyurl.com/linkedinASFC](http://www.tinyurl.com/linkedinASFC)